

**ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2016**

portant application des articles L.132-9-3-1 et L.132-9-4 du code des assurances – AG2R REUNICA PREVOYANCE – Exercice 2017

**ANNEXE À L'ARTICLE A. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES : TABLEAU 1**

	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à l'instruction/recherche par l'entreprise de l'assurance	NOMBRE D'ASSURES centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	MONTANT ANNUEL en euros (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	NOMBRE de contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance	MONTANT ANNUEL en euros des contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance
Année 2017	697	2	20 646 €	663	13 245 010 €

**ANNEXE À L'ARTICLE A. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES : TABLEAU 2**

	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L.132-9-2 C.ass.)		NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 139-9-2 C.ass.)		NOMBRE DE DECES CONFIRMES d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L.139-2-3 C.ass.)		MONTANT DES CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 C.ass.		
	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de contrats
Année 2017	1 106 336 €	58	19	1 241 046 €	110	119	2 366 553 €	22 696 €	3
Année 2016	6 087 845 €	273	52	1 647 670 €	475	478	9 641 886 €	3 035 807 €	101